



## Redressement possible après cession entre époux

Par Iovo, le 18/10/2013 à 21:20

Bonjour,

Avec mon conjoint, mal informés, nous avons fait l'erreur d'acheter un terrain à son nom seul. Pour que notre future maison appartienne à notre couple, je dois aujourd'hui racheter 50% du terrain à mon conjoint.

Ce terrain a été acheté 110 000€ dont 20% de frais d'agence (90 000€ + 20 000€).

On me dit que les frais de notaire liés à cette cession doivent être basés sur le prix d'achat avec Frais d'agence inclus, et que dans le cas contraire nous risquons d'être redressés par le Trésor avec pénalités ?!

Cela nous paraît injuste.

Qu'en pensez-vous ?

Merci

Lo